

Procès-verbal Séance du 16 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du
11/04/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme BOUCHER Annick représentée par Mme LEVEQUE Béatrice
Mme LE SAGE Gwénaëlle

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PETERS

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
2. Course de caisse à savon : présentation du projet par les demandeurs de sponsor,
3. Préfecture de Maine et Loire : consultation de la commune sur la vente de 10 logements locatifs sociaux,
4. Restaurant scolaire : lancement de la consultation pour le renouvellement du contrat de restauration,
5. Subventions aux associations,
6. Affaires diverses :
→ Elections européennes : tableau des permanences

Proposition d'ajout à l'ordre du jour :

7. Cimes de Courcy : avenant
8. Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel

Le conseil municipal accepte ces ajouts.

Le compte-rendu du 5 avril dernier sera transmis à la prochaine séance du conseil municipal.

Course de caisse à savon - présentation du projet par les demandeurs de sponsor :

Madame Florence VIGNAIS, domiciliée à Brain sur Allonnes au 18, route de Bourgueil, présente aux conseillers municipaux sa demande de sponsoring pour la création d'une caisse à savon sur le thème des vikings.

Elle habite la commune depuis un an avec son conjoint, monsieur Jérémie MAUDET. Madame travaille dans une pharmacie à Bourgueil et réalise des massages à domicile et monsieur travaille dans les travaux publics amiante et réalise également des massages à domicile.

Depuis septembre 2022, avec des amis, ils se sont pris de passion pour les courses de caisses à savon.

Organisation des courses :

Il existe une fédération des courses de caisses à savon.

Les voitures disposent d'un volant et de freins. Elles sont poussées sur des voies goudronnées comprenant des pentes de 500 à 800m de longueur ; vitesse : 45 - 50km/h.

Elles sont remontées par un quad ou un tracteur.

Les équipes sont notées sur la décoration, le poids et la longueur du véhicule, les costumes, le respect de la sécurité du public, le chronomètre, le franchissement ou non des obstacles.

En une journée, en fonction du nombre d'inscrits, chaque équipe réalise entre une et trois courses.

Lors des trois courses auxquelles ils ont participé en 2023 à bord d'un karting (à titre privé et non sous l'égide d'une association), Mme VIGNAIS et M. MAUDET ont découvert des véhicules à l'effigie de leurs communes respectives : Neuillé, Mouliherne, La lande-Chasles, Longué, Saumur.

Ainsi, ils sollicitent le soutien de la commune sous une des formes suivantes :

- 1) faire apparaître sur le véhicule des autocollants ou drapeaux aux couleurs de Brain
- 2) une subvention de 200€ correspondant aux frais d'inscription de l'équipe pour 4 ou 5 courses ou frais de réparation
- 3) le prêt ou don d'un barnum pour abriter la voiture et l'équipe ou dotation de matériel ou de matériaux pour réparer après la casse.

La gérante de Ker bière, bar à bière à Longué-Jumelles, auprès de laquelle ils avaient fait une demande d'aide, ne pourra pas les sponsoriser pour l'achat de tee-shirts car le coût est trop important pour elle.

La prochaine course se déroulera le 5 mai prochain à Longué et le couple sollicite un retour de la collectivité dans le courant de l'année 2024.

Que dit la réglementation ?

Il n'existe pas d'encadrement du sponsoring mais le conseil municipal doit se poser les questions suivantes : Quel est l'intérêt local ? / Y-a-t-il égalité de traitement ?

Si aide en numéraire : Il faut veiller à l'égalité et à la transparence

Le conseil municipal devra fixer des critères objectifs d'attribution des subventions aux particuliers et toujours veiller au rattachement de l'intérêt communal.

Si aide en nature « prêt de matériel » : Établir un règlement de prêt de matériel avec un formulaire type de demande et prévoir les conséquences des éventuels dommages

Suggestions du conseil municipal :

- 1) Se renseigner auprès des autres communes pour savoir comment elles ont sponsorisé ; pour Saumur : la ville a construit le véhicule et ce sont des agents communaux qui la pilotent sur leur temps libre.
- 2) Orienter Mme VIGNAIS et M. MAUDET vers le relais jeunes ; une aide pourrait être envisagée si la construction et l'activité était menée dans le cadre d'une action jeunesse.
- 3) Accord pour l'utilisation du nom et du blason de BRAIN SUR ALLONNES.

DCM 2024-04-054 **Vente de 10 logements du patrimoine de Maine et Loire Habitat :**

Acte 3.2 : Domaine et patrimoine – aliénations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maine et Loire Habitat souhaite vendre 10 logements sociaux situés rue de Bel Air (N°2, 4, 6, 8 et 10) et rue Bergère (1, 2, 3, 4 et 6) par l'intermédiaire de la société Jaxed-Accession. Conformément à l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation, l'office d'HLM a sollicité l'autorisation de vendre auprès de l'État. Le représentant de l'État dans le département consulte la commune par courrier daté du 7 mars 2024 et reçu le 9 mars 2024 ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés.

Les logements en question ont été construits en 2006.

A chaque phase de construction (Moutonnerie 1 et 2), la collectivité à participer financièrement pour permettre la construction desdits logements soit en agissant sur le prix de vente des terrains et/ou en participant à la viabilisation des terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis défavorable, par seize voix et deux abstentions, à la mise en vente des dix logements sociaux situés rue de Bel air et rue bergère.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-04-055 **Restauration scolaire – lancement de la consultation des entreprises :**

Acte 1.1.1 : Commande publique – marchés publics

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de restauration scolaire avec la société Restoria s'achèvera en août prochain.

Il propose de lancer une nouvelle consultation sur les mêmes bases du contrat, à savoir un repas fait sur place comprenant une entrée, un plat avec accompagnement, un fromage et un dessert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide les modalités de confection sur place ainsi que les différentes composantes des repas et autorise monsieur le Maire à lancer la consultation.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-04-056 **Attribution subvention association Espace de Vie Sociale Nord Saumurois – actions enfance jeunesse :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – subventions

Le conseil municipal,

Considérant que les actions gérées par l'EVS entrant dans le cadre de la convention Territoriale Globale (Relais jeunes, mercredis loisirs, petites vacances « île aux enfants – relais juniors 8-12 ans », coordination) et hors CTG pour le CLAS présentent un intérêt pour la commune,

Vu le courrier de la direction de l'association et les comptes fournis,

Après analyse et en avoir délibéré :

- Décide, par seize voix pour et deux abstentions, d'accorder une subvention de 24 820,00€ à l'association EVS Nord Saumurois dans le cadre de ses actions enfance et jeunesse au titre de l'année 2024.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

- Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec le représentant de l'association.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-04-057 **Cimes de Courcy - avenant n°3, lot 9 « électricité », liaison entre compteur ticket jaune et TGBT**

Acte 1.1.5 : Commande publique – marchés publics

Monsieur le Maire rappelle que le SIEMML a réalisé l'extension du réseau des cimes de Courcy. La liaison entre le compteur « ticket jaune » et le TGBT du bâtiment n'était pas prévue. La société SPIE en charge du lot électricité peut réaliser ces travaux et transmet un devis s'élevant à 5 448,19€ HT soit 6 537,83€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 21321 opération n°10 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-04-058 **Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel**

Acte 4.1.4 : Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret N°2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Peuvent bénéficier de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, les agents publics mentionnés qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- 1° Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- 2° Etre employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- 3° Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pouvant être versée dans la limite des plafonds suivants, le montant de la prime, étant réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le Conseil Municipal,

Vu les avis émis par les deux collèges du Comité social territorial en séances des 11 mars et 8 avril 2024,

DECIDE d'attribuer à l'ensemble des agents titulaires et contractuels de collectivité remplissant les conditions de son attribution, le bénéfice de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé
Inférieure ou égale à 23 700 €	450€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	400€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	350€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	250€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	200€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150€

DIT que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sera versée sur les salaires du mois de juin 2024.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Affaires diverses :

Elections européennes : Elles se dérouleront le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h.

Le tableau des permanences est communiqué aux élus pour validation

Déjeuner des aînés : il est programmé ce samedi 20 avril à midi au foyer rural

Travaux d'aménagement de la traversée de bourg :

- Les marquages au sol de la place et les plantations ont été réalisés.
- Le gazon a été ensemencé sur les parties dédiées à cet effet ainsi que sur le parking enherbé.
- Les ganivelles ont été abimées par un véhicule. L'esthétique de ces dernières ne fait pas l'unanimité. Monsieur le Maire précise qu'il faut attendre que la végétation pousse pour avoir le rendu final.
- La vitesse de circulation passera à 30km/h et le carrefour du monument aux morts deviendra une priorité à droite.
- Le passage piéton en résine est en attente et les derniers enrobés doivent être réalisés le 2 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00. La prochaine réunion est fixée au lundi 13 mai 2024 à 20h30.

Délibérations du 16 avril 2024

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
2024-04-054	16/04/2024	Domaine et patrimoine	3.2	aliénations	Vente de 10 logements du patrimoine de Maine et Loire Habitat
2024-04-055	16/04/2024	Commande publique	1.1.1	marchés publics	Restauration scolaire - lancement de la consultation des entreprises
2024-04-056	16/04/2024	Finances locales	7.5.3	subventions	Attribution subvention association Espace de Vie Sociale Nord Saumurois - actions enfance jeunesse
2024-04-057	16/04/2024	Commande publique	1.1.5	marchés publics	Cimes de Courcy - avenant n°3 lot 9 « électricité », liaison entre compteur ticket jaune et TGBT
2024-04-058	16/04/2024	Fonction publique	4.1.4	Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel

BOUCHER Yves <i>Maire</i>	présent
LEVEQUE Béatrice <i>1^{ère} Adjointe</i>	présente
LEJEUNE Jacques <i>2^{ème} Adjoint</i>	présent
PETERS Nathalie <i>3^{ème} Adjointe</i>	présente
BERGER Ludovic <i>4^{ème} Adjoint</i>	présent
CHARRIER Sophie <i>5^{ème} Adjointe</i>	présente
SCHAEFER Virginia <i>Conseillère Municipale</i>	présente
REIGNIER Maxime <i>Conseiller Municipal</i>	présent
MORICEAU Marie-Annick <i>Conseillère Municipale</i>	présente
BOUCHER Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Absente excusée Donnant pouvoir à Béatrice LEVEQUE
LE SAGE Gwenaëlle <i>Conseillère Municipale déléguée</i>	Absente excusée
TESSIER Dominique <i>Conseiller Municipal</i>	présent
GUÉRÉCHEAU-DES VIGNES Nicolas <i>Conseiller Municipal</i>	présent
DELAUNAY Sébastien <i>Conseiller Municipal</i>	présent
DUDÉ Guillaume <i>Conseiller Municipal</i>	présent
JAMET Amélie <i>Conseillère Municipale</i>	présente
CANONNE Julien <i>Conseiller Municipal</i>	présent
GALLARD Corine <i>Conseillère Municipale</i>	présente
COUINEAU Cyrille <i>Conseiller Municipal</i>	présent

Le Secrétaire,
Nathalie PETERS



Le Maire,
Yves BOUCHER

